

À l'attention du Conseil Communal de Lutry.

A la demande du Président du CI de l'APOL, M. Cossy, qui fait suite à un entretien avec M. le Préfet Flotron, nous tenons à vous rapporter certains éléments concernant le travail, les discussions et les décisions du CI de l'APOL qui, pour rappel, est composé de 25 délégués de 6 communes dont 10 de ce Conseil.

La 25 mai dernier le CI a été convoqué à une séance ordinaire durant laquelle nous avons en outre :

- Assermenté 3 nouveaux conseillers lutryens Messieurs Jean-François Chapuisat, Esteban Jayet et moi-même et élu M. Charles Chevalley à la Commission de Gestion.
- Examiné et accepté, à l'unanimité, le rapport de gestion et les comptes 2022.

Nous tenons à relever quelques points importants soulevés par la commission de gestion, à savoir :

- *La COGES salue la qualité générale du rapport de gestion 2022. Ce document circonstancié met en valeur l'ampleur et l'importance du travail réalisé par les collaboratrices et les collaborateurs de l'Association Police Lavaux. Il présente aussi pour la première fois un bilan détaillé des interventions effectuées en 2022 par notre corps de police. Ce rapport complet est disponible sur le site de l'APOL.*
- *Sur le plan comptable, la situation des charges 2022 est réjouissante et les charges de fonctionnement largement maîtrisées. Soit un total de charges de fonctionnement de Fr. 8'994'841.06 contre Fr. 9'336'000.— prévus au budget. Les coûts nets à répartir entre les communes de l'APOL se montent à Fr. 5'908'970.36 contre Fr. 6'164'000.-- prévus au budget 2022. Soit une charge effective de Fr. 3'790'750.-- pour la Commune de Lutry selon la clef de répartition convenue. Cependant le fait qu'une partie des « économies » réalisées soit, en outre, liée aux difficultés des renouvellements des effectifs de l'APOL est plus préoccupant.*
- *De plus la COGES relève « la vision stratégique à 5 ans élaborée par le CODIR et les mesures mises en place pour optimiser et améliorer le fonctionnement de notre corps de police sont des atouts précieux pour aborder sereinement les années à venir. Le Conseil intercommunal doit toutefois rester attentif à cette situation afin de préparer sereinement les discussions à venir sur l'évolution de notre association »*

Il est à noter que les représentants de la Commune Lutry présent lors cette dernière séance se sont montrés globalement plus curieux que leurs collègues des autres communes en sollicitant passablement le commandant de la police sur divers sujets, tels que certaines dépenses, la féminisation du corps de police, sa sensibilité aux questions du genre ainsi que sur le fonctionnement des radars éducatifs.

D'une manière générale l'Assemblée du CI a apprécié la qualité du rapport de gestion ainsi que les réponses claires et précises de notre commandant et du CODIR.

Pour les représentants de la Commune de Lutry,  
Guy Minder